

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté en date du 02 septembre 2008 portant création du Diplôme Universitaire TUBERCULOSE, modifié par les arrêtés en date du 06 septembre 2010 et du 05 juillet 2022

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire TUBERCULOSE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur VEZIRIS Nicolas (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur AUBRY Alexandra (PU-PH)
Docteur MAITRE Thomas (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU